



GRB2MC - Introduction

Introduction

Introduction

ATTENTION : Register for this programme through the institution responsible for its administrative management, i.e. [ULB](#), not through the UCLouvain Enrolment Office.

GRB2MC - Teaching profile

Learning outcomes

The Advanced Joint Master in Risk Management and Well-Being in the Workplace is designed to respond to the training needs of different categories of professionals in the field of safety in the work environment who must comply with the law on well-being of workers at work (1996) and the associated orders. The decree of 2003 defines the training requirements for three kinds of advisers in the specialized safety areas of ergonomics, industrial hygiene and psycho-social aspects of work including violence and moral or sexual harassment at work. The law stipulates that training in these three areas should be organized in the same way, including basic multidisciplinary training of 120 hours and specialized modules of 280 hours. Another decree about to be published uses this model (120+280) for the training of advisers in safety at work. To date, there is no programme in the French-speaking Community which satisfies these requirements, yet there is growing demand from business.

The aim is to provide the necessary training in an inter-university framework. In view of the fact that people currently undertaking such work must be regularized (by the end of 2009 at the latest) and of the pressing need for health and safety departments to be able to inform their staff about future training programmes, we are proposing to start off with the specialized areas of ergonomics and the psycho-social aspects. Additional specializations in industrial hygiene and safety at work may be added at a later stage.

To cover all the areas required by law, the Advanced Joint Master deals with the recognition of risk, the evaluation and improvement of work situations and the psycho-social aspects of understanding attitudes and behaviours.

The programme therefore involves the understanding, collaboration and combination of the different disciplines involved in the field of well-being at work.

On successful completion of this programme, each student is able to :

1. Maîtriser et mobiliser de manière critique et selon une approche interdisciplinaire un corpus de savoirs relatifs aux diverses disciplines autour desquelles s'articule la gestion des risques et du bien-être au travail, corpus sur lequel le conseiller en prévention s'appuie pour comprendre et analyser une situation concrète.
 - 1.1. Connaître et comprendre de manière critique et approfondie les principaux cadres théoriques des différentes disciplines (la sociologie et la psychologie du travail, les sciences de la santé publique, le droit et les sciences économiques) qui rendent compte de problématiques dans le champ de la gestion des risques et du bien-être au travail.
 - 1.2. Mobiliser les cadres théoriques pertinents de différentes disciplines, dans une perspective interdisciplinaire, pour comprendre et analyser des situations concrètes dans le champ de la gestion des risques et du bien-être au travail.
2. Maîtriser de manière approfondie la notion de risque, les techniques de détection, d'analyse et de prévention des risques, le principe de système dynamique de gestion des risques et le processus de gestion d'une politique de prévention, en ayant intégré les missions du spécialiste de la prévention.
 - 2.1. Démontrer une connaissance approfondie des missions, des responsabilités, du statut, de la déontologie des différents acteurs dans le domaine de la prévention (employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention) en articulation avec les règlements et législations applicables.
 - 2.2. Maîtriser de manière approfondie la notion de risque ainsi que des techniques de détection, d'analyses et de prévention des risques.
 - 2.3. Maîtriser de manière approfondie le principe de système dynamique de gestion des risques et le processus de gestion d'une politique de prévention.
 - 2.4. Maîtriser de manière approfondie des risques spécifiques (e.g., ceux liés à la charge physique et mentale du travail, à la charge physique du poste de travail, au stress, à la violence, au harcèlement moral et sexuel, à l'organisation du travail), ainsi que la manière de les détecter, de les réduire et de les prévenir.
 - 2.5. Maîtriser les stratégies d'évaluation et de gestion des risques, en articulation avec les règlements et législations applicables, et en tenant compte des déterminants psychologiques et sociaux des comportements humains.
3. Analyser, selon une approche interdisciplinaire et globale de la prévention, et en mettant en œuvre une démarche scientifiquement fondée, une situation de travail dans la perspective de définir une intervention visant à :
 - adapter le travail aux capacités humaines
 - réduire les facteurs de risques psychosociaux (e.g., violence, harcèlement moral, harcèlement sexuel ou discrimination) identifiés au sein d'une organisation

De manière spécifique pour les diplômés ayant suivi le module de spécialisation Ergonomie :

3.1.ERG. Initier et mener une analyse ergonomique d'une situation de travail en vue d'élaborer une intervention visant à améliorer les conditions de travail, en termes de sécurité (prévention des accidents), de santé, de pénibilité, de bien-être ou pour favoriser le développement et l'épanouissement des travailleurs:

en mobilisant la méthodologie la plus pertinente en regard du contexte,

selon une approche interdisciplinaire et globale de la prévention.

3.2.ERG. Identifier les sources d'information fiables et appropriées (personnes ressources, analyse documentaire de l'entreprise et littérature existante), et pouvoir communiquer ces informations dans une perspective de participation

3.3.ERG. Structurer la démarche et procéder à des analyses d'activité des travailleurs sur le terrain, via des observations du travail réel, des entretiens, des analyses techniques spécifiques et en choisissant les outils cohérents avec les enjeux du projet

3.4.ERG. Analyser, mettre en cohérence et synthétiser les données récoltées en vue d'offrir aux destinataires des recommandations précises et réalisables.

3.6.ERG. Accompagner l'entreprise dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, en impliquant les individus concernés dans l'élaboration de solutions structurelles et en les sensibilisant à leur propre bien-être, tout en ayant conscience des stratégies favorables au changement organisationnel

3.7.ERG. Participer à l'évaluation des transformations opérées, afin de préciser les pistes de travail à poursuivre

3.8.ERG. Tout au long de la démarche, développer un regard réflexif sur sa propre pratique professionnelle :

Questionner des situations concrètes ancrées dans ses expériences professionnelles ;

Mettre en lien les apprentissages dans une visée d'action sur le terrain socio-professionnel ;

Confronter théorie et pratique afin d'apprendre à porter un regard critique d'une part, sur le fonctionnement d'une organisation et/ou une situation problématique et d'autre part, sur la théorie en regard de la réalité de terrain (« aller-retour » entre théories et pratiques) ;

De manière spécifique pour les diplômés ayant suivi le module de spécialisation Aspects psychosociaux, y compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail :

3.1.AP. Initier et mener l'analyse d'une situation relative au bien-être psychosocial des travailleurs ou relative à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail :

en mobilisant la méthodologie la plus pertinente en regard du contexte,

selon une approche interdisciplinaire et globale de la prévention.

3.2.AP. Identifier les sources d'information fiables et appropriées, et pouvoir communiquer ces informations dans une perspective de participation.

3.3.AP. Recueillir, analyser et interpréter les informations recueillies avec recul critique.

3.4.AP. Identifier les déterminants psychologiques et sociaux des comportements humains et ceux de sécurité, de santé et de bien-être saillants pour l'élaboration de l'intervention et de solutions au niveau psychosocial les plus pertinentes possibles.

3.5.AP. Impliquer les individus concernés dans l'élaboration de solutions, et les sensibiliser/former dans l'intégration de leur propre bien-être.

3.6.AP. Identifier le type d'intervention le plus pertinent en regard de la situation et formuler des solutions au niveau psychosocial et/ou structurelles susceptibles d'engendrer des changements non seulement au niveau individuel mais également dans la perspective de changements aux niveaux organisationnel, culturel et structurel.

3.7.AP. Identifier les leviers d'amélioration de la qualité du travail, en ayant conscience des stratégies favorables au changement organisationnel adaptée à la problématique psychosociale.

3.8.AP. Développer un regard réflexif sur sa propre pratique professionnelle :

Questionner des situations concrètes ancrées dans ses expériences professionnelles ;

Mettre en lien les apprentissages dans une visée d'action sur le terrain socio-professionnel ;

Confronter théorie et pratique afin d'apprendre à porter un regard critique d'une part, sur le fonctionnement d'une organisation et/ou une situation problématique et d'autre part, sur la théorie en regard de la réalité de terrain (« aller-retour » entre théories et pratiques) ;

4. Concevoir et réaliser un travail de fin d'études, mettant en œuvre une démarche scientifique et une méthodologie rigoureuse, pour définir et approfondir une problématique concrète tirée de la pratique professionnelle en matière de gestion des risques et du bien-être au travail, et contribuer à la construction de savoirs et à l'élaboration de pistes d'actions concrètes utiles aux acteurs.

4.1. Définir une problématique concrète dans le champ de la prévention en milieu du travail :

- en précisant son ancrage dans un champ socio-professionnel et sa pertinence en regard de la pratique professionnelle,

- en décrivant la problématique sous ses différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des travailleurs et impressions subjectives personnelles,

- en précisant l(les) angle(s) disciplinaire(s) privilégié(s), le périmètre d'analyse, la(les) question(s) d'étude/d'intérêt.

4.2. Produire une revue critique de la littérature scientifique dont anglophone, en mobilisant les cadres théoriques pertinents, sur cette problématique.

4.3. Formuler les questions posées et les éventuelles hypothèses à vérifiées

4.4. Développer et mettre en œuvre une méthodologie de recueil et d'analyse de données, quantitatives ou qualitatives, rigoureuse, valide, fiable et pertinente en vue de répondre à la(les) question(s) d'étude.

4.5. Analyser et discuter les résultats jusqu'à la critique argumentée :

- en mobilisant de manière appropriée les cadres théoriques pertinents,

- en les confrontant aux hypothèses ainsi qu'à la littérature,

- en lien avec les questions concrètes de prévention et d'intervention.

4.6. Faire preuve d'un esprit de synthèse, formuler des conclusions scientifiques ou des recommandations pratiques et ainsi contribuer à l'avancée des connaissances dans le domaine scientifique ou professionnel.

4.7. Faire preuve d'un esprit concret et proposer des pistes d'intervention et de prévention utiles aux acteurs de terrain, et le cas échéant réaliser un bilan de l'action menée.

4.8. Faire preuve de rigueur, de précision et d'esprit critique indispensables à toute démarche universitaire et ce, dans chacune de ses étapes.

5. Communiquer une information correcte et pertinente adaptée au public visé et interagir de manière constructive avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée.

5.1. Communiquer, à l'oral et à l'écrit, sur des sujets complexes dans le domaine de la gestion des risques et du bien-être au travail de façon correcte, structurée, neutre, argumentée selon les standards de communication spécifiques au contexte et en adaptant sa communication (contenu et forme) au public visé et aux intentions poursuivies.

5.2. Dialoguer de manière constructive avec des interlocuteurs variés (employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention...).

5.3. Reconnaître et prendre en considération la diversité des points de vue et des modes de pensée, remplir la fonction d'interface ou de médiateur entre des points de vue contrastés et gérer de manière constructive les conflits.

5.4. Interagir et collaborer efficacement avec différents acteurs impliqués dans une situation donnée en vue de parvenir à une approche commune et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être.

The programme's courses and learning outcomes

For each UCLouvain training programme, a [reference framework of learning outcomes](#) specifies the the skills expected of every graduate on completion of the programme. Course unit descriptions specify targeted learning outcomes, as well as the unit's contribution to reference framework of learning outcomes.

GRB2MC - Information

Access Requirements

In the event of the divergence between the different linguistic versions of the present conditions, the French version shall prevail.

Decree of 7 November 2013 defining the landscape of higher education and the academic organization of studies.

The admission requirements must be met prior to enrolment in the University.

Unless explicitly mentioned, the bachelor's, master's and licentiate degrees listed on this page are to be understood as those issued by an institution of the French, Flemish or German-speaking Community, or by the Royal Military Academy.

In the event of the divergence between the different linguistic versions of the present conditions, the French version shall prevail.

SUMMARY

- [General access requirements](#)
- [Specific access requirements](#)

General access requirements

Translated from https://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=39681&referant=l02

Art. 112. of the "Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études" :

§ 1. In accordance with the general requirements established by the academic authorities, students who have:

1. a master's degree;
2. an academic degree similar to the one mentioned in the preceding paragraph awarded by a higher education institution in the Flemish Community or the German-speaking Community, or by the Royal Military Academy, by virtue of a decision of the academic authorities and in accordance with any additional requirements they may establish;
3. a foreign academic degree recognised as equivalent to those mentioned in paragraphs 1 and 2 pursuant to this decree, a European directive, an international convention or other legislation, in accordance with the same requirements.

The additional admission requirements referred to in paragraph 2 are intended to ensure that the student has acquired the knowledge and skills required for the studies in question. When the additional admission requirements consist of one or more additional course units, these may not represent more than 60 additional credits for the student, taking into account all the credits that he or she may otherwise use for admission. These course units are part of the student's study programme.

§ 2. In accordance with the general requirements established by the academic authorities, a student who holds a title, diploma, degree or certificate of higher education, in the French Community or outside it, which does not grant him or her eligibility for admission to a specialised master's course by virtue of the preceding paragraph, may nevertheless be admitted by the jury of the course in question, in accordance with the additional requirements that it establishes, if the totality of the higher education that he or she has completed or the expertise that he or she has acquired is valued by the jury to be at least 240 credits.

§ 3. By way of derogation from these general requirements, the academic authorities may also admit to a specialised master's course holders of a title, diploma, degree or certificate awarded outside the French Community which, in that system of origin, grants direct eligibility for postgraduate studies, even if the studies sanctioned by these credentials are not organised into distinct degree courses or within a time period of at least five years.

Specific access requirements

ATTENTION : Register for this programme through the institution responsible for its administrative management, i.e. [ULB](#), not through the UCLouvain Enrolment Office.

Teaching method

Final assignment

The production of a final assignment (15 credits) is a central part of the programme, through which students' mastery of the concepts and their ability to apply them to real problems for their professional experience will be assessed. The assignment is defended orally and in public.

The aim is to lead students to rigorously apply a safety strategy to a problem which, as far as possible, is linked to their current or future professional responsibilities. In this way, students must demonstrate their ability to apply the principles of risk management in an area relating to the specialized module in the context of a real work situation. They will also need to use proper methodology to establish the relationship between the risk factors they have observed and the relevant indicators of system performance and of the health and well-being of workers both from a personal perspective and a group perspective.

The main stages of the work stem from this objective:

- accurate description of the different aspects of the problem, making a careful distinction between facts, opinions of the workers and subjective personal impressions

- documentary research and critical review of the literature on the problem in question

- formulating one or more hypotheses for checking

